Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-263500647-20260909-2026_140DE-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le neuf septembre deux mille vingt-six,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la COMMUNE DE CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, 9 rue Pasteur, sous la présidence de M. Alain ROUSSELOT, le Président étant excusé, et après convocations régulièrement faites à domicile.

PRESENTS : BOUVET Audrey, CADIEU Jean-Paul, DAVID Bertrand (présent à partir de la délibération 2026_143), GAVAN Hubert, LEBOUC Nelly, MAILLET Marie, TRELUYER WILLEMAIN Anne, PELLETAN Daniel, ROUSSELOT Alain, SOURDRILLE Jean Christophe.

ABSENTS EXCUSÉS : DAVID Bertrand (jusqu'à la délibération 2026_143), GUERIN Florence (pouvoir à ROUSSELOT Alain), POULAIN JAMILLOUX Amélie, REGNIER Teddy

ABSENT :

SECRETAIRE : MAILLET Marie

Nombre de Membres :

. en exercice : 13

. présents ou représentés : 10 présents (dont 1 pouvoir)

. absents et non représentés : 3 absents

Objet : Subvention CLIC Vitré communauté

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-263500647-20260909-2026_140DE-DE

Délibération n°2026 – 140

Subvention CLIC Vitré communauté

Par délibération du 9 mars 2026, le Conseil d'administration du CCAS a acté le montant de subvention alloué au CLIC des Portes de Bretagne (3 082€). Ce partenaire de l'action sociale agit vers le public Seniors et personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, nous avons reçu, en juin, le titre de recettes transmis par Vitré communauté pour un montant de 3 095,60 €.

Nous avons pu observer une différence de 13,60 € correspondant à une distinction dans les modalités de calcul (Population DGF2025 prise en compte au lieu de la population INSEE)

Ainsi, le CCAS est invité à prendre une délibération pour actualiser le montant et effectuer un versement complémentaire correspondante à la subvention allouée en 2026.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident :

. D'ACTUALISER le montant de la subvention alloué au CLIC des Portes de Bretagne à 3 095,60€ ;

. D'EFFECTUER un versement complémentaire de 13,60 € ;

. D'AUTORISER M.le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

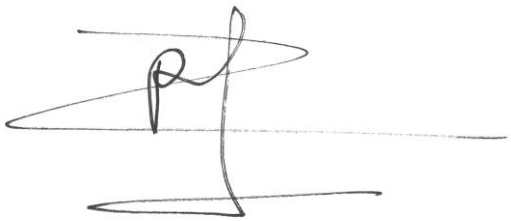
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR COPIE CONFORME

Le Vice Président

M. Alain ROUSSELOT

Pour : 10 voix (dont 1 pouvoir)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix



Secrétaire de séance

Mme Marie Maillet



